

An aerial photograph of a mountain valley. In the foreground, a steep, rocky slope descends towards a town. The town is built on a green hillside, with numerous houses and buildings. A large, turquoise lake is situated in the middle ground, surrounded by lush green forests. In the background, a range of rugged mountains stretches across the horizon under a blue sky with scattered white clouds.

# SCOT DU BASSIN ANNÉCIEN RAPPORT D'ACTIVITÉS

DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2018

---

AU 31 OCTOBRE 2019



**Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du bassin annécien**

18, Chemin des Cloches  
Annecy-le-Vieux  
74 940 Annecy

04.50.27.80.77  
[accueil@scot-bassin-annecien.fr](mailto:accueil@scot-bassin-annecien.fr)

# ÉDITORIAL

L'année 2019 représente une année importante pour le SCoT du bassin annécien, puisqu'il s'agit de la sixième année de mise en œuvre du SCoT. Conformément au code de l'urbanisme, cette échéance de 6 ans impose la réalisation d'une évaluation de la mise en œuvre du SCoT et de ses effets.

En fin d'année 2019, le Comité Syndical sera invité à débattre sur ce bilan de la mise en œuvre du SCoT, et à se prononcer sur le maintien en l'état du document, ou au contraire sur le besoin de le faire évoluer plus ou moins profondément (par exemple en décidant d'une mise en révision du SCoT).

Cette évaluation concerne aussi bien l'analyse de l'évolution du bassin de vie sous l'effet (ou l'absence d'effets) du SCoT, mais aussi un bilan plus subjectif de sa traduction dans les documents d'urbanisme locaux, démarche qui a pu susciter des satisfactions partagées comme des difficultés récurrentes.

L'année écoulée, retracée de façon synthétique dans ce rapport d'activités, a ainsi principalement été occupée à la traduction du SCoT dans les documents d'urbanisme locaux. Ces derniers mois, plusieurs communes ont approuvé un nouveau PLU compatible avec le SCoT comme Sallenôves, Andilly, Le Sappey, Mésigny, Vovray-en-Bornes, Cercier, ou encore Lovagny. Sur les 63 communes historiques qui composaient

le SCoT du bassin annécien au moment de son approbation le 26 février 2014, ce sont désormais 35 communes qui sont couvertes par un document d'urbanisme local plus récent, généralement très bien en phase avec les orientations du SCoT.

En parallèle de cette mission globale de suivi et de mise en œuvre du SCoT, le syndicat mixte a participé à la poursuite de la réflexion sur le rapprochement des SCoT du bassin annécien, de l'Albanais et des Vallées de Thônes, engagée depuis 2017. Le 7 mai 2019, les représentants des trois structures ont à nouveau exprimé leur volonté qu'un unique projet commun de SCoT émerge au cours des prochaines années sur ce grand territoire qui correspond davantage à la réalité du bassin de vie d'Annecy en matière d'échanges, de déplacements, de ressources, d'emploi et de politiques d'aménagement.

Dans un contexte politique qui sera animé par les élections municipales, la poursuite de ces discussions constituera très certainement l'un des principaux enjeux de l'année 2020.

Enfin, il est rappelé qu'à la suite des prochaines élections municipales (15 et 22 mars 2020), les instances politiques du SCoT seront intégralement renouvelées au printemps.

**Antoine de MENTHON**

Président du syndicat mixte du  
SCoT du bassin annécien



# TABLE DES MATIERES

1 VERS UNE EXTENSION  
DU PÉRIMÈTRE DU SCOT  
PAGE 6

2 TRAVAUX REALISÉS SUR  
L'ANNÉE ECOULÉE  
PAGE 14

3 ÉLEMENTS DE SUIVI ET  
D'ÉVALUATION DU SCOT  
PAGE 16

4 ÉTAT DES PROCÉDURES  
JURIDIQUES EN COURS  
PAGE 18

5 AVIS ET DÉCISIONS RENDUS  
PAR LE SYNDICAT MIXTE  
PAGE 19

6 COMMUNICATION  
DU SYNDICAT MIXTE  
PAGE 22

7 ASPECTS BUDGÉTAIRES  
ET COMPTABLES  
PAGE 23

# 1

## VERS UNE EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU SCOT

---

Créé le **1<sup>er</sup> août 2005** par arrêté préfectoral sur le périmètre de six EPCI, puis modifié l'année suivante pour en intégrer un septième, le périmètre du SCoT du bassin annécien a connu une évolution majeure au printemps 2017.

Conséquence directe de l'adoption le 25 mars 2016 par le Préfet de la Haute-Savoie d'un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SCDI), en application de la Loi NOTRe du 7 août 2015, la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy a vu le jour le **1<sup>er</sup> janvier 2017**.

Celle-ci est née de la fusion de cinq EPCI : la Communauté de l'agglomération d'Annecy (C2A), la Communauté de Communes du Pays de Fillière (CCPF), la Communauté de Communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy (CCRGLA), la Communauté de Communes de la Tournette (CCT) et enfin la Communauté de Communes du Pays d'Alby (CCPA).

La Communauté de Communes du Pays d'Alby ne faisait alors pas partie du périmètre du SCoT du bassin annécien, et formait avec la Communauté de Communes du Canton de Rumilly (CCCR) le SCoT de l'Albanais, porté par le SIGAL.

L'arrêté préfectoral du **10 mars 2017** a entériné la modification des statuts du syndicat mixte du SCoT du bassin annécien, désormais composé de quatre EPCI :

- la CA du Grand Annecy
- la CC des Sources du Lac d'Annecy (CCSLA)
- la CC de Fier et Usses (CCFU)
- la CC du Pays de Cruseilles (CCPC)

De fait, cette modification des statuts a entraîné une extension du périmètre du SCoT du bassin annécien, afin d'intégrer les 11 communes de l'ex-Communauté de Communes du Pays d'Alby.

En parallèle, la dynamique de fusions de communes s'est poursuivie sur le territoire du bassin annécien avec la création de deux communes nouvelles au **1<sup>er</sup> janvier 2017**.

Il s'agit d'une part de la création de la commune nouvelle d'**Annecy**, regroupant les anciennes communes d'Annecy, Annecy-le-Vieux, Seynod, Meythet, Pringy et Cran-Gevrier ; d'autre part de celle de **Fillière**, regroupant les anciennes communes de Thorens-Glières, Aviernoz, Evires, Les Ollières et Saint-Martin-Bellevue.

Adopté sur un périmètre de sept EPCI totalisant 63 communes, le SCoT du bassin annécien couvre désormais **quatre EPCI**, soit **61 communes**.

Aujourd'hui, le territoire du SCoT du bassin annécien couvre près de **875 km<sup>2</sup>** (soit un cinquième de la superficie de la Haute-Savoie) et représente un bassin de vie de près de **250 000 habitants** (soit le tiers de la population haut-savoyarde).

**245 789** La population du territoire au 1er janvier 2016 (d'après les populations légales de l'INSEE publiées en 2019)

**1.34 %** La croissance démographique annuelle moyenne entre 2011 et 2016 du bassin annécien (Insee)

**126 419** La population de la commune nouvelle d'Annecy (selon les populations légales de l'Insee au 1er janvier 2016), soit 51% de la population du SCoT. La seconde commune la plus importante du territoire est Fillière, avec 9 179 habitants.

**2000** La différence d'altitude mesurée entre les Gorges du Fier à Lovagny (352 m) et le sommet de la Tournette (Talloires-Montmin) à 2 351 m.

**20 %** La part du territoire située à une altitude supérieure à 1 000 mètres.

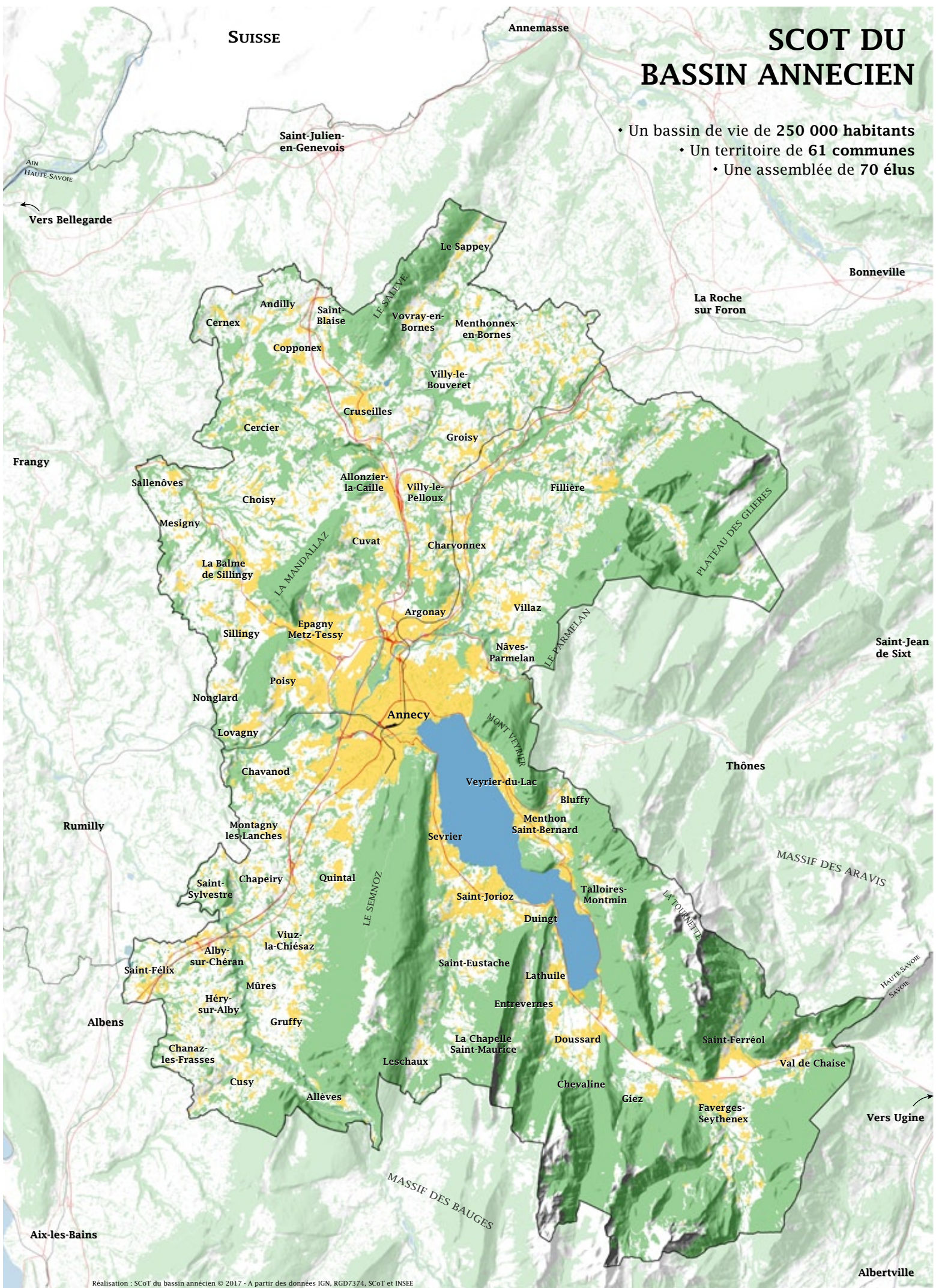
*Ci-contre*

*Le périmètre actuel du SCoT du bassin annécien*

SUISSE

# SCOT DU BASSIN ANNECIEN

- Un bassin de vie de 250 000 habitants
- Un territoire de 61 communes
- Une assemblée de 70 élus



## Une extension du périmètre et l'élaboration d'un nouveau SCoT en ligne de mire

Ces derniers mois, les Présidents du syndicat mixte du SCoT du bassin annécien, de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) et de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie (CCRTS) se sont rencontrés à plusieurs reprises pour réfléchir à l'élargissement du périmètre du SCoT du bassin annécien à ces deux EPCI qui portent respectivement le SCoT Fier-Aravis et le SCoT de l'Albanais.

M. le Préfet de la Haute-Savoie, soutenant cette démarche, avait reçu les Présidents des trois structures à plusieurs reprises. Ce fut notamment le cas le 5 juillet 2018, réunion au cours de laquelle ils lui ont présenté une première note détaillant les enjeux qui lient ces trois territoires et allant dans le sens d'un périmètre plus cohérent à l'échelle du grand bassin de vie.

**Le Bureau et le Comité Syndical du SCoT ont donné, à l'unanimité, un avis favorable au principe de l'élargissement du périmètre du SCoT à ces deux EPCI respectivement le 20 septembre 2018 et le 3 octobre 2018.** La CC Rumilly Terre de Savoie a délibéré dans le même sens le 24 septembre 2018, et la CC des Vallées de Thônes a également étudié le projet

d'élargissement en Conseil Communautaire le 16 juillet 2018, sans émettre d'observations particulières.

Lors d'une nouvelle rencontre en Préfecture le **7 mai 2019**, les représentants des trois SCoT ont confirmé leur volonté de ne former plus qu'un seul SCoT sur le grand bassin annécien. Il est envisagé que ce nouveau périmètre soit concrètement mis en place à la suite des prochaines élections municipales (mars 2020).

Un élargissement du périmètre du SCoT du bassin annécien imposera l'élaboration d'un nouveau SCoT sur le territoire élargi en lieu et place des trois documents existants. Dans l'intervalle, les SCoT du bassin annécien, de l'Albanais et de Fier-Aravis continueront de s'appliquer normalement jusqu'à l'approbation de ce nouveau document. De la même manière, l'élargissement du périmètre ne remet aucunement en question les procédures en cours, dont l'élaboration d'un PLUi sur le périmètre de la CC Rumilly Terre de Savoie et la révision du SCoT Fier-Aravis.

---

### SCoT du bassin annécien, approuvé le 26 février 2014

Porté par :

- \* La CA du Grand Annecy (34 communes) : 200 322 habitants
- \* La CC des Sources du Lac d'Annecy (7 communes) : 15 190 habitants
- \* La CC du Pays de Cruseilles (13 communes) : 15 166 habitants
- \* La CC Fier et Usses (7 communes) : 15 111 habitants

Situation au 31 octobre 2019 : le SCoT du bassin annécien s'applique normalement sur son périmètre historique d'approbation (c'est-à-dire hors Pays d'Alby). Il n'y a pas de procédure en cours à ce jour.

---

### SCoT de l'Albanais, approuvé le 25 avril 2005

Initialement approuvé sur le périmètre de la CC Rumilly Terre de Savoie et de la CC du Pays d'Alby (c'est-à-dire le périmètre de l'ex-SIGAL), il est aujourd'hui porté uniquement par :

- \* La CC Rumilly Terre de Savoie (17 communes) : 31 027 habitants

Situation au 31 octobre 2018 : la révision du SCoT de l'Albanais avait été prescrite par le SIGAL le 8 décembre 2014, sans que les travaux de révision n'aient été engagés. Le périmètre du SCoT s'est par la suite réduit à la seule CC Rumilly Terre de Savoie. A noter que cette dernière élabore actuellement un PLUi.

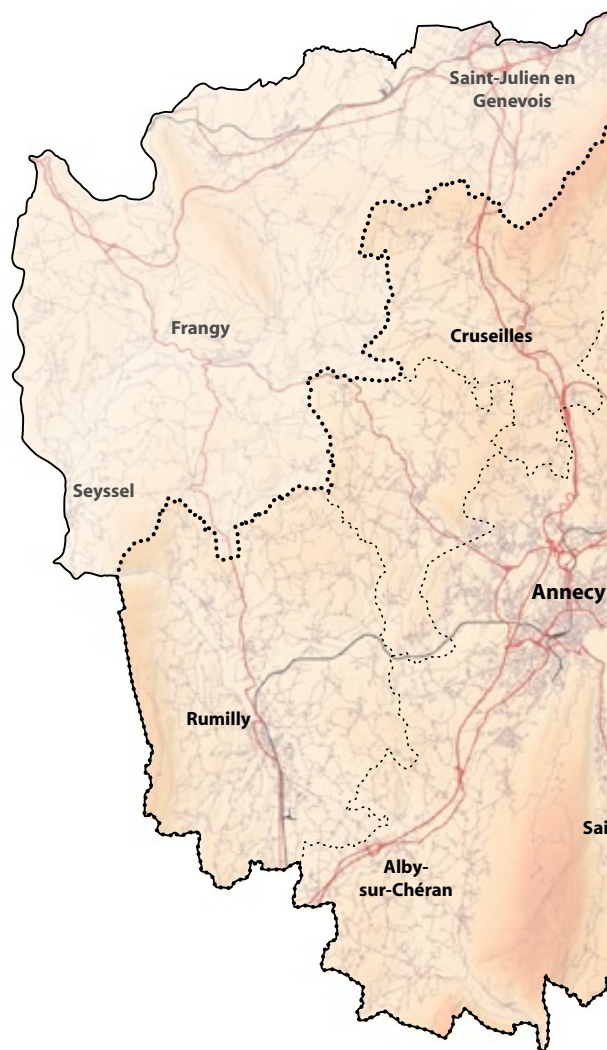
---

### SCoT Fier-Aravis, approuvé le 24 octobre 2011

Porté par :

- \* La CC des Vallées de Thônes (12 communes) : 18 547 habitants

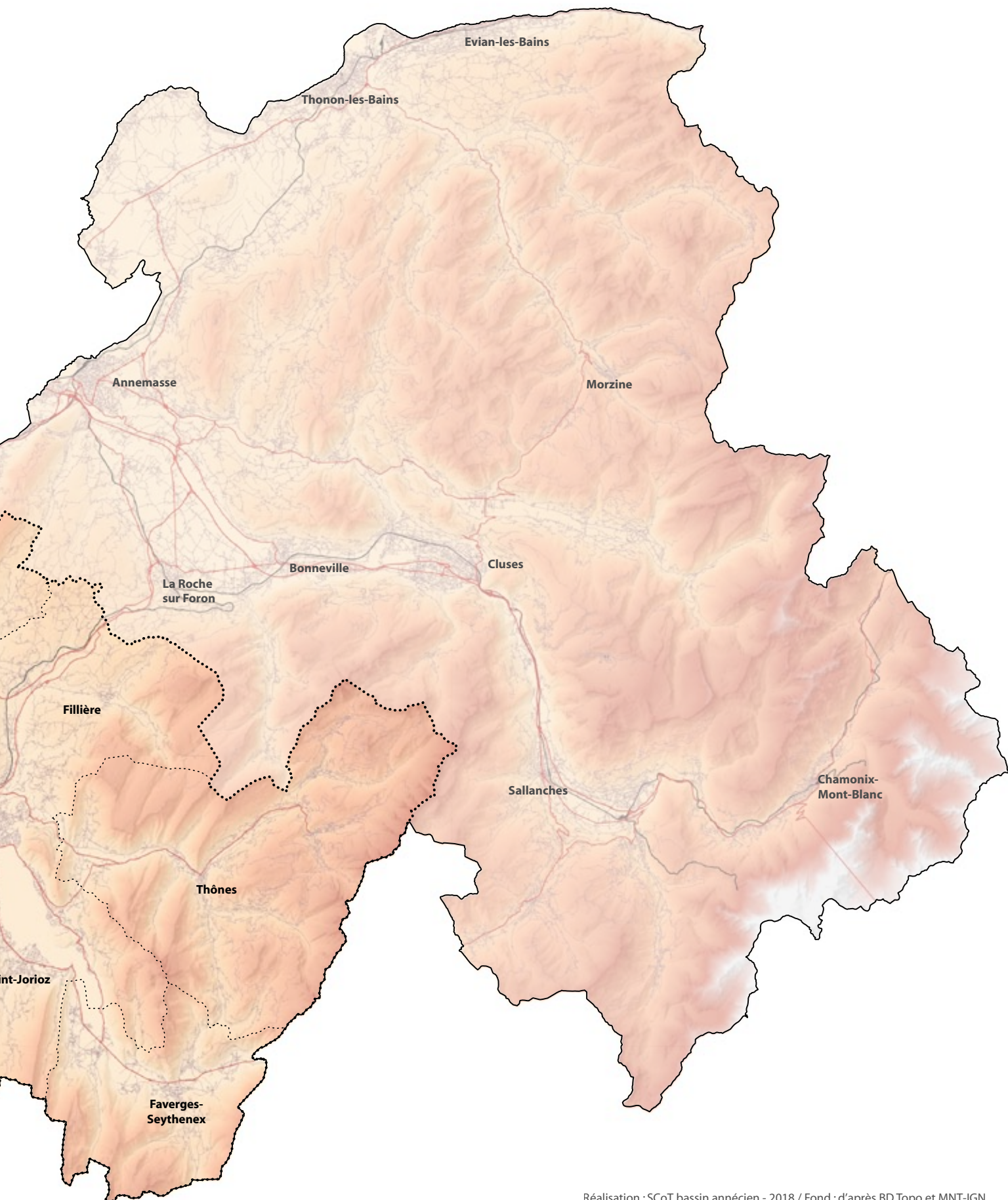
Situation au 31 octobre 2018 : le SCoT Fier-Aravis est actuellement en cours de révision (au stade de la consultation des personnes publiques associées). A noter que la commune d'Entremont a quitté la CC des Vallées de Thônes au 1<sup>er</sup> janvier 2019 du fait de sa fusion avec la commune de Petit-Bornand Les Glières (appartenant à la CC Faucigny-Glières). La commune nouvelle, baptisée Glières-Val-de-Borne, a décidé de rejoindre la CC Faucigny-Glières.





**Ci-contre**

*Ce que pourrait être le futur périmètre du SCoT à horizon 2020, sous réserve de la poursuite du processus d'élargissement aux CC des Vallées de Thônes (CCVT) et de Rumilly Terre de Savoie (CCRTS). Soit un bassin de vie de près de 300 000 habitants et plus de 125 000 emplois.*



## Composition du Comité Syndical et du Bureau au 31 octobre 2019

Les statuts actuels du syndicat mixte ont été approuvés lors du Comité Syndical du **27 décembre 2016**. Ils sont entrés en vigueur par arrêté préfectoral du **10 mars 2017**.

Les élus ont été installés dans leurs fonctions à l'occasion de la séance du Comité Syndical du **20 mars 2017**.

Lors de cette séance, le Comité Syndical a procédé à l'élection du Président du syndicat mixte et à celle d'un nouveau Bureau.

Le Bureau se réunit sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, qui a été réélu Président du syndicat mixte du SCoT du bassin annécien.

<b>Composition actuelle du Bureau</b>		
	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>CA Grand Anancy</b>	M. Bernard ALLIGIER	Mme Stéphanie CHAPUS
	Mme Marie-Agnès BOURMAULT	M. Joël DUPERTHUY
	M. Henri CHAUMONTET	M. Marcel GIANNOTTY
	Mme Ségolène GUICHARD	M. Jean-François GIMBERT
	M. Marc ROLLIN	Mme Christina MALAPLATE
	Mme Laure TOWNLEY-BAZAILLE	M. André SAINT-MARCEL
<b>CC Sources du Lac d'Anancy (CCSLA)</b>	M. Paul CARRIER	Mme Michèle LUTZ
<b>CC du Pays de Cruseilles (CCPC)</b>	M. Jean-Michel COMBET	M. Gilles PECCI
<b>CC Fier et Usses (CCFU)</b>	M. Henri CARELLI	M. François DAVIET

## Composition actuelle du Comité Syndical

	Titulaires	Suppléants attachés
<b>CA Grand Annecy</b>	M. Bernard ALLIGIER	M. Michel MOREL
	M. Alain BAUQUIS	M. David DUPASSIEUX
	Mme Marie-Agnès BOURMAULT	Mme Christiane LAYDEVANT
	Mme Stéphanie CHAPUS	M. Alain CHAPPAZ
	M. Henri CHAUMONTET	M. Bernard CLARY
	M. Antoine de MENTHON	M. Alain HAURAT
	M. Joël DUPERTHUY	M. Michel PONTAIS
	Mme Evelyne DURET	M. Jean FAVROT
	M. Marcel GIANNOTTY	Mme Catherine GURLIAT
	M. Jean-François GIMBERT	M. Philippe MACHEDA
	Mme Ségolène GUICHARD	M. Thierry GUIVET
	M. François LAVIGNE-DELVILLE	M. Serge PETIT
	Mme Karine LEROY	Mme Annick VIRIOT
	Mme Christina MALAPLATE	Mme Agnès PRIEUR-DREVON
	M. Jean-Claude MARTIN	M. Pierre FROELIG
	Mme Marie-Luce PERDRIX	M. Jacques ARCHINARD
	M. Marc ROLLIN	Mme Catherine BOUVIER
	M. André SAINT-MARCEL	M. Gérard PASTOR
Mme Laure TOWNLEY-BAZAILLE	M. Yvon BOSSON	
M. Didier VELASQUEZ	M. Kamel LAGGOUNE	
<b>CC Sources du Lac d'Annecy (CCSLA)</b>	M. Nicolas BLANCHARD	M. Hervé BOURNE
	M. Paul CARRIER	Mme Sylviane REY
	M. Jacky GUENAN	M. Ulrich GAGNERON
	M. Richard LESOT	M. Marc LLEDO
	Mme Michèle LUTZ	M. Jacques TRESALLET
<b>CC du Pays de Cruseilles (CCPC)</b>	M. Dominique BATONNET	M. Georges-Noël NICOLAS
	M. Jean-Michel COMBET	M. Xavier BRAND
	M. Bernard DESBIOLLES	M. Michel DE REYDET
	M. Gilles PECCI	M. Gérard LACROIX
	M. Jacques TISSOT	Mme Christine MEGEVAND
<b>CC Fier et Ussets (CCFU)</b>	M. Henri CARELLI	M. Michel FOURCY
	M. François DAVIET	M. Guy MORT
	Mme Fabienne DREME	Mme Marie-Joëlle BONNARD
	M. Bernard SEIGLE	M. Christophe GUITTON
	M. Marcel MUGNIER-POLLET	M. Yvan SONNERAT

Le syndicat mixte du SCoT du bassin annécien fonctionne selon le principe de commissions spécifiques qui ont la charge de préparer les délibérations rendues par le Comité Syndical.

Conséquence directe du renouvellement des élus du Comité Syndical, la composition de toutes les commissions du syndicat mixte a également été renouvelée.

Il existe ainsi 7 commissions, affectées soit au fonctionnement même du syndicat, soit à des problématiques thématiques.

<b>Commission thématiques</b>	Commission Economie - Commerce
	Commission Agriculture - Environnement - Paysages
	Commission Transports - Déplacements
	Commission Population - Logement - Equipements - Services
<b>Commissions liées au fonctionnement du syndicat mixte</b>	Commission Documents d'Urbanisme
	Commission Finances
	Commission d'Appels d'Offres / Commission consultative des achats <i>(même composition)</i>

La composition actuelle des sept commissions du syndicat mixte est la suivante :

→ **Commission d'appels d'offres / Commission Consultative des achats :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Mme Laure TOWNLEY-BAZAILLE	Mme Stéphanie CHAPUS
M. Nicolas BLANCHARD	Mme Michèle LUTZ
M. Marcel GIANNOTTY	M. Jean-François GIMBERT
Mme Karine LEROY	M. Marc ROLLIN
Mme Fabienne DREME	M. Gilles PECCI

→ **Commission Economie - Commerce :**

Vice-présidente déléguée : Mme Ségolène GUICHARD

Membres : Mme Ségolène GUICHARD, Mme Christiane LAYDEVANT, M. Thierry GUIVET, Mme Christina MALAPLATE, M. Michel PONTAIS, M. Bernard SEIGLE, M. François DAVIET, M. Jean-Michel COMBET, M. Nicolas BLANCHARD

→ **Commission Transports - Déplacements :**

Vice-présidente déléguée : Mme Laure TOWNLEY-BAZAILLE

Membres : Mme Laure TOWNLEY-BAZAILLE, M. Bernard CLARY, M. Bernard ALLIGIER, Mme Annick VIRIOT, M. Philippe MACHEDA, M. Jean-Claude MARTIN, M. Yvan SONNERAT, M. François DAVIET, Mme Michèle LUTZ

↳ **Commission Agriculture - Environnement - Paysage :**

Vice-président délégué à l'agriculture : M. Henri CHAUMONTET

Vice-président délégué à l'environnement et aux paysages : M. Marc ROLLIN

Membres : M. Henri CHAUMONTET, M. Marc ROLLIN, Mme Karine LEROY, Mme Marie-Luce PERDRIX, M. David DUPASSIEUX, M. Serge PETIT, M. Yvan SONNERAT, M. Jacky GUENAN

↳ **Commission Population - Logement - Equipements - Services :**

Vice-président délégué : M. Henri CARELLI

Membres : M. Henri CARELLI, M. Jean-Claude MARTIN, M. François LAVIGNE-DELVILLE, M. Dominique BATONNET, M. Richard LESOT

↳ **Commission Finances :**

Vice-président délégué : M. Bernard ALLIGIER

Membres : M. Bernard ALLIGIER, Mme Fabienne DREME, Mme Michèle LUTZ

↳ **Commission Documents d'urbanisme :**

Vice-président délégué : M. Paul CARRIER

Membres : M. Paul CARRIER, M. Henri CHAUMONTET, M. André SAINT-MARCEL, Mme Stéphanie CHAPUS, Mme Marie-Agnès BOURMAULT, M. Didier VELASQUEZ, Mme Evelyne DURET, M. Marcel GIANNOTTY, M. Joël DUPERTHUY, M. Henri CARELLI, M. Jacques TISSOT.

Contrairement aux autres commissions qui ne se réunissent que pour préparer les avis rendus sur des questions très spécifiques, la commission *Documents d'urbanisme* se réunit dès que le syndicat mixte est amené à rendre un avis sur une procédure d'élaboration, de révision ou de modification d'un document d'urbanisme (POS, PLU, PLUi) ou un document de politique sectorielle (PLH, PDU). Cette commission veille à la bonne déclinaison, dans les documents de planification

locaux, des orientations du SCoT dans un principe de compatibilité. Elle propose un avis technique en vue de la réunion du Comité Syndical suivant.

En fonction des dossiers transmis au syndicat mixte, la commission documents d'urbanisme peut inviter toute commune ou tout EPCI compétent à venir présenter les grandes lignes de son projet, en amont de l'arrêt de la procédure engagée.

\* \* \*

**Etat du personnel du syndicat mixte :**

Au 31 octobre 2019, l'équipe technique du syndicat mixte compte trois salariés :

- M. Matthias PERRET, Chef de projet SCoT
- M. Emmanuel MOURY, Chargé de mission
- Mme Carole JEAN-BART, Responsable de la gestion administrative et budgétaire

# 2

## TRAVAUX RÉALISÉS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

---

Les travaux du syndicat mixte, depuis l'approbation du SCoT le 26 février 2014, constituent pour l'essentiel en la **mise en œuvre** et au **suivi du SCoT**.

Premièrement, la mise en œuvre du SCoT se fait principalement par le biais des avis rendus sur les documents d'urbanisme et de politiques sectorielles. Cela fait l'objet d'une section dédiée dans ce rapport d'activités (chapitre 5).

Deuxièmement, la mission de suivi du SCoT du bassin annécien, quant à elle, a véritablement débuté au printemps 2015, à l'issue d'un appel d'offre remporté par le groupement ASADAC-MDP/Ecostratégie, pour un montant de 218 100 € TTC. Cette mission est découpée en deux tranches : une **tranche ferme** portant sur les années 2015, 2016 et 2017, ainsi qu'une **tranche conditionnelle** portant sur les années 2018 et 2019, qui a été engagée.

Le Code de l'Urbanisme impose au syndicat mixte, dans les termes de l'article L. 143-28, que « *six ans au plus après la délibération portant approbation du SCOT, l'établissement public procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète. (...) A défaut d'une telle délibération, le SCOT est caduc* ».

Plutôt que d'attendre 2020 pour dresser le bilan des effets du SCoT sur le territoire, le syndicat mixte a préféré bâtir un **Observatoire de suivi** dès l'approbation du SCoT, afin d'avoir une connaissance à la fois précise et la plus actualisée possible des effets de la mise en œuvre du SCoT.

L'année 2015, année de lancement de la mission, a été consacrée à la préparation des indicateurs à suivre. En se

basant sur les indicateurs proposés dans le second volet du Rapport de Présentation du SCoT, le Comité Syndical a décidé de retenir **58 indicateurs de suivi**, couvrant à peu près tous les champs d'exercice du SCoT.

Chacun de ces indicateurs est encadré par une définition méthodologique, une source de données, le rendu attendu de son exploitation, une analyse des limites de l'indicateur, sa fréquence de mise à jour et enfin le lien éventuel à tisser avec d'autres indicateurs. Pour rappel, un document de cadrage détaillant cette méthodologie complète a été approuvé le 15 décembre 2015 par le Comité Syndical.

L'année 2016 a ainsi été la première année d'analyse concrète des indicateurs composant l'Observatoire de suivi. Au regard de leur importance pour le SCoT ou en raison de la disponibilité de la donnée, il a été convenu que certains indicateurs seraient étudiés chaque année, alors que d'autres seulement tous les deux ans. Véritable point de départ du suivi, l'année 2016 a été l'occasion d'analyser la totalité des indicateurs.

L'attention du lecteur est attirée sur le fait qu'un décalage est très fréquent entre le moment où une donnée est collectée, et le moment où celle-ci est rendue publique. Par exemple, l'Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre (OREGES) Auvergne Rhône-Alpes publie ses données avec un décalage de 3 ans (en 2019 ont ainsi été publiés les chiffres relevés lors de l'année 2016).

Les premiers travaux d'analyse des indicateurs réalisés au cours de l'année 2016 ont surtout permis de mettre à jour le diagnostic du SCoT, et de consolider un état 0 des données clés du territoire. Depuis 2016, les analyses sont donc régulièrement mises à jour, avec des données plus ou moins récentes. **Il convient de rester prudent sur l'analyse des effets réels du SCoT du bassin annécien sur le territoire lorsque certaines données ne sont pas plus récentes que 2015 ou 2016...**

En 2016, 2017 et 2018, les élus du SCoT ont été associés à cette mission de suivi au cours de plusieurs réunions des différentes instances du syndicat mixte (commissions thématiques, Bureau, Comité Syndical).

Chaque année, les travaux réalisés ont fait l'objet d'un « **rapport annuel de suivi** », compilant toutes les données à retenir sur l'ensemble des indicateurs étudiés, et d'une « **synthèse stratégique** », document à portée plus politique, directement calqué sur l'architecture du DOO. Cette synthèse résume ainsi les principales tendances observées en s'arrêtant sur les chiffres clés à retenir, et les met en parallèle avec les objectifs du SCoT. Pour l'année 2018, ces deux documents ont été approuvés par le Comité Syndical le **18 décembre 2018**.

La mission de suivi, entamée sur le périmètre d'approbation du SCoT, s'est enrichie petit à petit depuis 2018 sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Pays d'Alby, dans la mesure du possible. Cela consolide la connaissance de ce territoire, permet de mieux comprendre son fonctionnement et alimentera les réflexions lors d'une future révision du SCoT ou élaboration d'un nouveau document.

\* \* \*

L'année 2019 représente la conclusion de la mission de suivi du SCoT, avec en point d'orgue l'approbation d'ici la fin de l'année du **rapport détaillé de suivi 2019** (comportant l'intégralité des indicateurs de suivi) et surtout du **rapport d'évaluation 2014-2019**, qui répond à l'obligation légale d'évaluer les effets du SCoT au plus tard 6 ans après son approbation.

Le rapport d'évaluation présentera d'une part une synthèse plutôt « quantitative » de l'évolution du territoire depuis 2014, essayant de mettre en relief l'effet direct ou indirect du SCoT au sein de ses différents champs d'intervention (production de logements, réduction de la consommation foncière, économie, etc.).

Il comportera d'autre part une analyse « qualitative » du bilan de la mise en oeuvre du SCoT, en revenant sur les avis rendus par le syndicat mixte depuis 2014, sur les apports positifs du SCoT ou sur les difficultés qui ont pu être rencontrées au cours de ces 6 premières années.

Ce rapport d'évaluation constituera non seulement un point de départ pour de futures réflexions sur l'évolution du SCoT, mais aussi un support de transmission à destination des nouveaux élus qui composeront les instances du SCoT suite aux prochaines élections municipales de mars 2020.

Réunions organisées (ou programmées) sur la mission de suivi du SCoT lors des années 2018 et 2019 :

**19 juin 2018**

Bureau de point d'étape du suivi

**8-13-14 novembre 2018**

Réunion des quatre commissions thématiques

**3 décembre 2018**

Bureau de pré-validation du rapport de suivi 2018 et de sa synthèse stratégique

**18 Décembre 2018**

Comité Syndical de validation du rapport de suivi et de sa synthèse stratégique

\* \* \*

**3 avril 2019**

Bureau de préparation du suivi 2019 et de la démarche d'évaluation globale (préparation des consultations notamment)

**19 juin 2019**

Présentation et échanges avec les principaux acteurs publics du territoire sur les principaux éléments issus de la mission de suivi et sur le bilan de la mise en oeuvre du SCoT depuis 2014

**28 juin et 2-3-4 juillet 2019**

Présentation et échanges avec les élus des 4 EPCI composant le syndicat mixte sur les principaux éléments issus de la mission de suivi et sur le bilan de la mise en oeuvre du SCoT depuis 2014

**24 septembre 2019**

Bureau de point d'étape du suivi : notamment le bilan des consultations menées en mai, juin et juillet 2019

**9-11-16-17 octobre 2019**

Réunion des quatre commissions thématiques

**13 novembre 2019**

Bureau prévisionnel de pré-validation du rapport de suivi de l'année 2019 et du rapport d'évaluation 2014-2019

**18 Décembre 2019**

Comité Syndical prévisionnel de validation du rapport de suivi de l'année 2019 et du rapport d'évaluation 2014-2019

# 3

## ÉLÉMENTS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION 2014-2019 DU SCOT DU BASSIN ANNÉCIEN

---

L'évaluation du SCoT est l'occasion de porter une analyse critique sur sa mise en oeuvre et sur l'évolution constatée du territoire au regard des objectifs initiaux du SCoT. L'objectif d'un tel bilan est de se prononcer officiellement sur la poursuite de la mise en oeuvre du SCoT en l'état, ou au contraire sur le choix de faire évoluer tout ou partie du document. De la finesse du suivi de la mise en oeuvre du SCoT dépend la justesse d'une telle évaluation.

La mission de suivi du SCoT, menée entre 2015 et 2019, a permis de compiler un grand nombre de données détaillées et d'analyses sur tous les champs d'action du SCoT (développement démographique et économique du territoire, mobilités, environnement, etc.).

Les éléments chiffrés ci-contre présentent un court aperçu de cette mission de suivi et des principales tendances d'évolution du bassin de vie annécien.

On retiendra que le territoire évolue vite, certainement au-delà de ce qui avait été envisagé lors de l'élaboration du SCoT sur de nombreuses problématiques.

Ce dynamisme démographique et économique est appréciable, mais entraîne également des enjeux toujours plus importants quant à la maîtrise de l'urbanisation et du cadre de vie : préservation des espaces naturels et agricoles, fluidité des échanges sur le territoire, qualité de l'air et des eaux, gestion des ressources, préservation de l'attractivité du territoire, etc.

La démarche d'évaluation 2014-2019 de la mise en oeuvre du SCoT fera l'objet d'un rapport final, qui sera débattu lors du Comité Syndical du 18 décembre 2019.

**+ 1.3%**

**De croissance démographique annuelle entre 2011 et 2016, soit 2900 habitants supplémentaires en moyenne chaque année**

(Pays d'Alby inclus, source Insee 2019)

**245 789**

**Habitants sur le territoire du SCoT en 2016, Pays d'Alby inclus**

(Source Insee 2019)

**11 communes**

**Supplémentaires entrées dans le SCoT en 2017, issues de l'ex-CC du Pays d'Alby**

**98 avis**

**Rendus par le syndicat mixte depuis 2014 sur les documents d'urbanisme (PLU, PLUi) et de politiques sectorielles (PLH, PDU)**

**35 communes**

**Historiques du territoire initial du SCoT, sur 63, sont actuellement régies par un PLU ou PLUi postérieur au SCoT**

**951 ha**

**Environ de zones initialement classées U, AU ou 2AU dans les documents d'urbanisme ont été reconverties en zones agricoles ou naturelles depuis 2014**

(Source SM du SCoT du bassin annécien 2019)

**182 ha**

**Environ consommés sur le territoire (hors Pays d'Alby) entre 2014 et 2018, sur les 1100 ha permis au total par le SCoT sur la période 2014-2034. Dont 137 ha pour les besoins du logement.**

(Source SM du SCoT du bassin annécien 2018, estimation selon les critères du DOO du SCoT)



**- 50%**

De terres agricoles artificialisées annuellement sur le territoire entre la période 2004-2008 et la période 2015-2019 (de 88 ha/an à 44 ha/an)

(Source DDT de la Haute-Savoie 2019)

**15 911**

Logements sociaux sur le territoire en 2018, en augmentation de 6% par rapport à 2017

(Source DDT de la Haute-Savoie 2019)

**2 237**

Nouveaux logements produits entre 2016 et 2017 sur le territoire (hors Pays d'Alby). L'objectif initial du SCoT était d'environ 1533 nouveaux logements par an entre 2014 et 2034.

(Source base Majic 2016, 2017)

**+ 1 370**

Emplois salariés privés créés en moyenne chaque année sur le territoire (hors Pays d'Alby) entre 2014 et 2018. L'objectif du SCoT était de créer en moyenne 1000 emplois par an au total sur la période 2014-2034.

(source URSSAF 2019)

**16 500**

Frontaliers environ sur le territoire du SCoT en 2018 (Pays d'Alby inclus) exerçant dans le Canton de Genève

(Source Canton de Genève 2018)

**125 666**

Flux domicile-travail au départ et/ou à l'arrivée du territoire du SCoT en 2016 (dont 61% de flux internes au SCoT)

(Source Insee 2019)

**+ 10%**

De fréquentation sur l'axe TER entre Annecy et Rumilly entre 2014 et 2017.

En comparaison, on observe une hausse de + 35% sur l'axe Annecy-Groisy, mais des baisses de - 6% et -13% vers Chambéry et Lyon.

(Sources SNCF et Région Auvergne Rhône-Alpes 2018)

**+ 2%**

De croissance du trafic routier et autoroutier entre 2016 et 2017 sur le territoire

(source DDT 74 et CD 74, 2018)

**+ 4%**

Par an de nouveaux commerces sur le territoire historique entre 2014 et 2018

(Hors Pays d'Alby, source Ellisphère 2018)

**5 750 GWh**

D'énergie finale consommée sur le territoire en 2015, soit +21% par rapport à 1990, mais -6% par rapport à 2005, dans un contexte de croissance démographique soutenue

(Source Oreges 2018)

**- 47% et - 43%**

La réduction respectivement des émissions de PM2.5 et de PM10 entre 2000 et 2016 sur le territoire du Grand Annecy

(Source Atmo-Auvergne-Rhône-Alpes 2018)

**-12,5%**

D'émissions de gaz à effet de serre entre 2005 et 2015 (mais +3% par rapport à 1990)

(Source Oreges 2018)

# 4

## ÉTAT DES PROCÉDURES JURIDIQUES EN COURS A L'ENCONTRE DU SCOT

---

Le SCoT du bassin annécien a été approuvé par le Comité Syndical le 26 février 2014, et est devenu exécutoire le **13 mai 2014**, à l'issue des modalités de publicité prévues par la loi française et de sa transmission au Préfet de la Haute-Savoie.

Il est rappelé que le SCoT du bassin annécien a fait l'objet de **quatre recours gracieux**, déposés au cours du délai de deux mois après l'approbation du SCoT, conformément à la législation. Une décision expresse de rejet a été formulée à l'ensemble des requérants le 23 juin 2014.

Le syndicat mixte a enregistré le 1<sup>er</sup> septembre 2014 **deux recours contentieux**, formulés d'une part par l'association *pour la Protection de la Puya*, d'autre part par l'association *Les Amis de la Terre en Haute-Savoie*.

Ces deux recours, non suspensifs, ont été jugés en première instance au Tribunal Administratif de Grenoble, qui a rendu son jugement **le 26 novembre 2015**. Le jugement, qui rejette les deux recours, a été publié sur le site internet du syndicat mixte du SCoT du bassin annécien.

Seule l'association *Les Amis de la Terre en Haute-Savoie* a interjeté appel. Le syndicat mixte a de nouveau confié la défense de ses intérêts au cabinet d'avocats Racine, qui l'accompagne depuis le début des procédures. **Le jugement de la Cour Administrative d'Appel (CAA) de Lyon a été rendu par arrêt du 18 janvier 2018. Ce jugement rejette la requête de l'association *Les Amis de la Terre en Haute-Savoie*. Cette dernière n'a pas formulé de pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat à l'issue du délai qui lui était imparti. Cette procédure est donc close.**

L'association *pour la Protection de la Puya* n'a pas interjeté appel à l'issue du délai qui lui était imparti. **Cette procédure est donc close.**

A ce jour, il n'y a donc plus de procédure juridique en cours contre le SCoT du bassin annécien.

# 5

## AVIS ET DECISIONS RENDUS PAR LE SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

---

### **Le cadre d'intervention du syndicat mixte du SCoT du bassin annécien**

Au titre de l'article L.132-9 du Code de l'Urbanisme, les établissements publics porteurs d'un Schéma de Cohérence Territoriale sont amenés à se prononcer pour avis sur les projets d'élaboration et de révision générale des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Le Comité Syndical a décidé, par délibération du 15 mars 2011, de se prononcer également sur les dossiers de modification et de révision simplifiée des Plans d'Occupation des Sols (POS) et des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Il n'y a aujourd'hui plus aucun POS en vigueur sur le territoire historique du SCoT, en application des dispositions législatives successives sur la caducité des POS (aucune dérogation à cette caducité n'est observée sur le territoire). C'est pourquoi les avis rendus par le Comité Syndical ne concernent désormais plus que des PLU ou des PLU intercommunaux (PLUi).

Par ailleurs, au titre des articles L.142-4 et L.142-5 du Code de l'Urbanisme, l'établissement public porteur du

SCoT est amené à se prononcer, pour autorisation, sur les projets d'ouverture à l'urbanisation dans le cadre des procédures d'élaboration, de révision ou de modification des POS et PLU sur le territoire du SCoT, et dans certains cas pour les communes périphériques non couvertes par un SCoT. Il est rappelé que depuis l'approbation du SCoT du bassin annécien, cette procédure dite de « *dérogation pour ouverture à l'urbanisation au titre de l'Article L.142-4 du Code de l'Urbanisme* », n'a plus lieu d'être.

Au titre de l'article R.302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, le syndicat du SCoT est invité à se prononcer sur les projets de Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) concernant son territoire.

Enfin, au titre du Code des Transports, le syndicat du SCoT est invité à se prononcer sur les projets de Plans de Déplacements Urbains (PDU) de son territoire (seule l'agglomération du Grand Annecy étant concernée sur le territoire du SCoT).

### **Avis rendus entre le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et le 31 octobre 2019 :**

Le Comité Syndical du SCoT s'est réuni 7 fois au cours de l'année écoulée afin de rendre des avis sur des procédures d'élaboration, de révision ou de modification de documents locaux d'urbanisme.

Il a ainsi rendu au total 23 avis :

- 23 avis favorables avec observations
- aucun avis « réservé »
- aucun avis défavorable

## Liste des avis rendus par le syndicat mixte entre le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et le 28 octobre 2019 sur des documents d'urbanisme et de politiques sectorielles :

(Les avis rendus lors de la séance programmée le 29 octobre 2019 n'ont pas été inclus ci-dessous)

Type de procédure	Procédure	Date de la délibération pour avis
Elaboration de PLH	Elaboration du PLH du Grand Annecy	28 mai 2019
Modification et Modification simplifiée de PLUi	Modification n°1 du PLUi de la CCSLA	24 septembre 2019
	Modification simplifiée n°2 du PLUi de la CCSLA	24 septembre 2019
Elaboration et Révision de PLU	Elaboration du PLU du Sappey	18 décembre 2018
	Elaboration du PLU de Cercier	26 février 2019
	Elaboration du PLU de Villy-le-Bouveret	19 mars 2019
	Elaboration du PLU de Menthonnex-en-Bornes	19 mars 2019
	Révision du PLU de Lovagny	30 octobre 2018
	Révision du PLU de Nonglard	19 mars 2019
	Révision du PLU d'Argonay	28 mai 2019
	Révision du PLU d'Evires	28 mai 2019
	Révision du PLU de Groisy	24 septembre 2019
	Révision du PLU de Villaz	24 septembre 2019
Révision du PLU de Choisy	24 septembre 2019	
Modification et Modification simplifiée de PLU	Modification n°1 du PLU d'Entrevernes	26 février 2019
	Modification du PLU de Poisy	28 mai 2019
	Modification n°1 du PLU de Chavanod	28 mai 2019
	Modification n°1 du PLU d'Annecy-le-Vieux (Annecy)	28 mai 2019
	Modification n°1 du PLU de Cuvat	9 juillet 2019
	Modification n°1 du PLU d'Annecy	9 juillet 2019
	Modification simplifiée du PLU de Cruseilles	30 octobre 2018
	Modification simplifiée n°2 du PLU de Pringy (Annecy)	9 juillet 2019
PDU	Elaboration du Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy	24 septembre 2019

## Avis rendus par le syndicat mixte entre le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et le 31 octobre 2019 sur des documents hiérarchiquement supérieurs au SCoT :

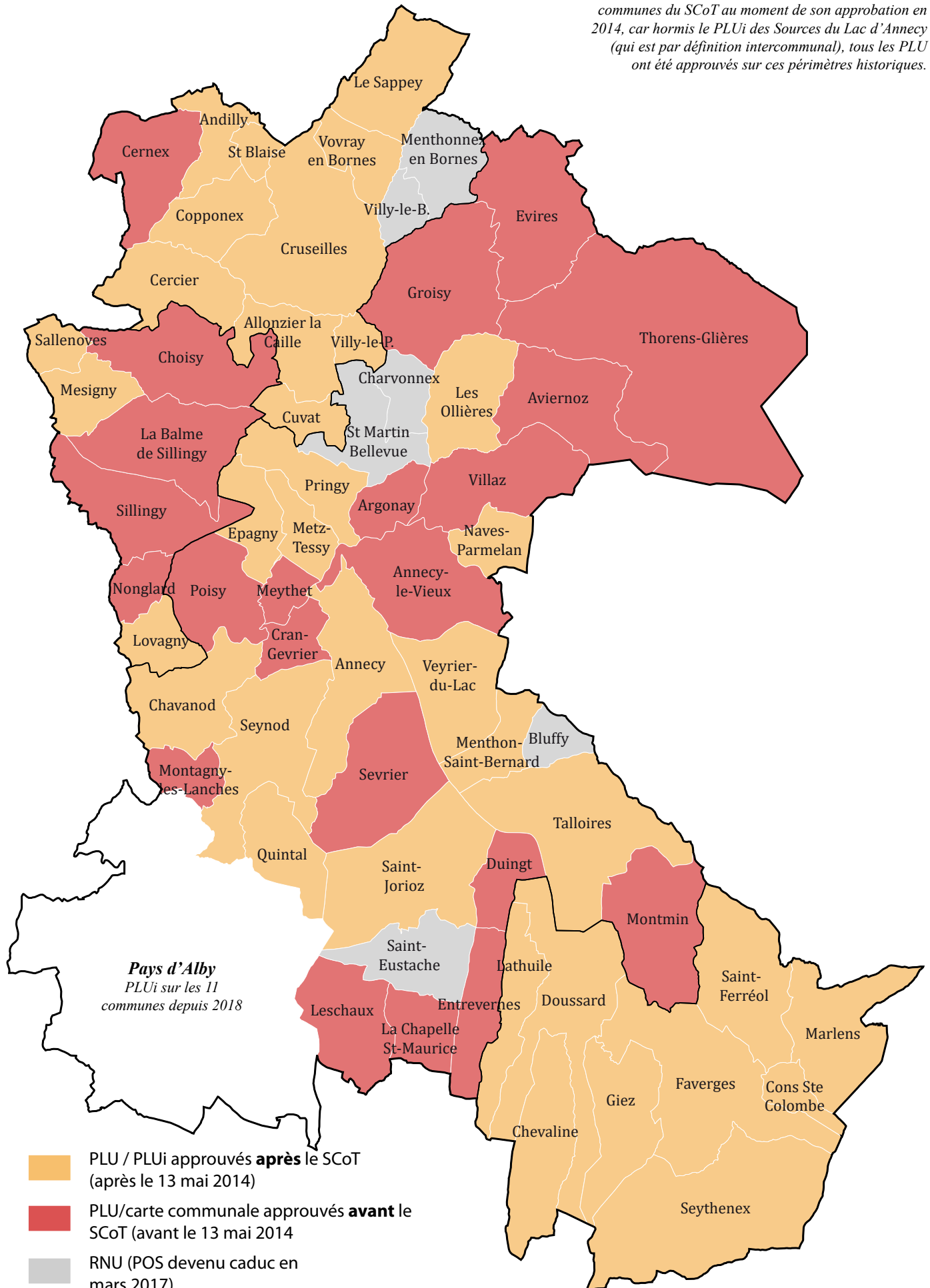
Le syndicat mixte s'est prononcé sur le projet de (SRADDET) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes le 09 juillet 2019.  
Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

## Décisions rendues par le syndicat mixte entre le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et le 31 octobre 2019 en matière d'autorisations commerciales :

- Demande de saisine de CDAC par délibération du Comité Syndical du SCoT du bassin annécien le 24 septembre 2019 pour un permis de construire d'un équipement commercial de 995 m<sup>2</sup> de surface de vente au sein de la zone d'activités économiques de rayonnement intercommunal des Grandes Vignes - Commune de La Balme de Sillingy.

## Etat de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec le SCoT au 14 octobre 2019 (sur le périmètre historique du SCoT) :

*La carte représente les périmètres historiques des communes du SCoT au moment de son approbation en 2014, car hormis le PLUi des Sources du Lac d'Annecy (qui est par définition intercommunal), tous les PLU ont été approuvés sur ces périmètres historiques.*



# 6

## COMMUNICATION DU SYNDICAT MIXTE

---

### **Site internet**

Le syndicat mixte dispose d'un site internet depuis juillet 2008, disponible à l'adresse suivante :

**<http://www.scot-bassin-annecien.fr>**

Le site est actualisé aussi souvent que possible et permet de télécharger l'intégralité du SCoT approuvé.

Les compte-rendus sommaires des réunions du Comité Syndical sont disponibles à la consultation publique. Les comptes-rendus intégraux des réunions de Comité Syndical, de Bureau et de toutes les Commissions sont accessibles pour les élus du SCoT dans l'espace réservé prévu à cet effet.

\* \* \*

### **Information aux élus**

Une lettre d'information sur l'actualité du SCoT du bassin a été adressée aux 61 communes du territoire le 14 février 2019.

# 7

## ASPECTS BUDGÉTAIRES ET COMPTABLES

---

Les documents ci-après présentent le **Compte Administratif 2018** et le **Budget Primitif 2019**.

### **Compte administratif 2018**

Les documents pages suivantes présentent le Compte Administratif 2018, arrêté par délibération du 19 mars 2019.

Globalement, la réalisation de l'exercice 2018 a permis de dégager un excédent de fonctionnement de 96 130.02€.

Concernant les investissements, les dépenses ont été de 67 999.43 €, et les recettes de 110 443.77 €.

**L'exécution du budget primitif 2018 dégage un excédent d'investissement d'un montant de 138 591.44 €.**



**Séance du 19 mars 2019**

**DELIBERATION N° 2019-03-03**

**APPROBATION  
 DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

**Le dix-neuf mars deux mille dix-neuf, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le onze mars deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil à la Mairie de Seynod, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.**

**COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »**

**Délégué(e)s titulaires présent(e)s :** Mmes Marie-Agnès BOURMAULT, Karine LEROY, Christina MALAPLATE - MM. Antoine de MENTHON, Joël DUPERTHUY, Jean-François GIMBERT, Marc ROLLIN, André SAINT MARCEL et Jean-Claude MARTIN

**Délégué(e)s titulaires absent(e)s :** Mmes Stéphanie CHAPUS, Evelyne DURET, Ségolène GUICHARD, Laure TOWNLEY-BAZAILLE et Marie-Luce PERDRIX – MM. Bernard ALLIGIER, Henri CHAUMONTET, Didier VELASQUEZ, Alain BAUQUIS, Marcel GIANNOTTY et François LAVIGNE-DELVILLE

**Procurations :** /

**Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s :** M. Michel MOREL suppléant de M. ALLIGIER titulaire absent

**COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES**

**Délégué(e)s titulaires présent(e)s :** MM. Henri CARELLI et Marcel MUGNIER-POLLET

**Délégué(e)s titulaires absent(e)s :** Mme Fabienne DREME – MM. François DAVIET et Bernard SEIGLE

**Procurations :** /

**Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s :** Mme Marie-Joëlle BONNARD suppléante de Mme DREME titulaire absente

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

**Délégué(e)s titulaires présent(e)s :** Mme Michèle LUTZ – MM. Nicolas BLANCHARD, Paul CARRIER et Jacky GUENAN

**Délégué(e)s titulaires absent(e)s :** M. Richard LESOT

**Procurations :** /

**Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s :** /

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES**

**Délégués titulaires présents :** MM. Jean-Michel COMBET, Bernard DESBIOLLES

**Délégués titulaires absents :** MM. Dominique BATONNET, Gilles PECCI et Jacques TISSOT

**Procurations :** M. Gilles PECCI donne pouvoir à M. Michel COMBET

**Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s :** M. Georges-Noël NICOLAS suppléant de M. BATONNET titulaire absent



Étaient également présent(e)s à la séance, avec voix non délibérative :

- M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de la commune de Villy-le-Bouveret ;
- M. Guy DEMOLIS, Maire de la commune de Menthonnex-en-Bornes ;
- M. Sébastien PACCARD, Adjoint à l'urbanisme, commune de Menthonnex-en-Bornes ;
- M. Christophe GUITTON, Maire de la commune de Nonglard ;
- M. Eric PIERRE, Adjoint à l'urbanisme, commune de Nonglard ;
- Mme Marjorie LE DIOURON, bureau d'études Territoires Demain ;
- M. Damien CHABANNES, bureau d'études Espaces et Mutations

\*\*\*\*\*

Monsieur Antoine de MENTHON, Président, présente au Comité Syndical le Compte Administratif 2018 du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

#### A - Fonctionnement

DEPENSES	Chap/Art	BP 2018	CA 2018
Frais de fonctionnement généraux	Chap 011	89 800.00	44 695.03
Charges de personnel et assimilés	Chap 012	147 588.40	128 821.67
Indemnités et frais élus	Chap 65	17 200.00	15 030.00
Dotations aux amortissements	Chap 042	103 950.77	103 950.77
Virement à la section d'investissement	Chap 023	28 456.38	00.00
Dépenses imprévues	Chap 022	00.00	00.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>386 995.55</b>	<b>292 497.47</b>

RECETTES	Chap/Art	BP 2018	CA 2018
Participations groupements et collectivités	Art 7475	204 426.00	204 426.00
Autres produits de gestion courante	Chap 75	2 000.00	4 131.94
Produits exceptionnels (art 773 annulation de mandats)	Chap 77	500.00	00.00
Subv transférées au résultat	Art 777	26 072.00	26 072.00
Excédent de fonctionnement n-1 reporté	Chap 002	153 997.55	153 997.55
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>386 995.55</b>	<b>388 627.49</b>

1) L'exécution du budget 2018 dégage un résultat de fonctionnement de : -57 867.53€

2) Compte tenu des résultats antérieurs l'excédent global cumulé est de : +96 130.02€

#### B - Investissement

DEPENSES	Chap/Art	BP 2018	CA 2018
Déficit d'inv N-1 reporté		-	-
Reprise de subventions	Chap 040	26 074.00	26 072.00
Immobilisations incorporelles - Frais d'études urbanisme	Chap 20	198 480.15	35 294.93
Immobilisations corporelles - Matériel de bureau et info	Cpte 21/ Art 2183	10 000.00	6 632.50
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>234 554.15</b>	<b>67 999.43</b>

RECETTES	Chap/Art	BP 2018	CA 2018
Solde d'exécution reporté (Excédent)	Chap 13-16/Art 1	96 147.00	00.00
Dotations Fonds divers Réserves - Excédents de fonctionnement capitalisé	Chap10 /Art 1068	-	-
Dotations Fonds divers Réserves - FCTVA	Chap10/Art 10222	6 000.00	6 493.00
Opérations d'ordre entre section - Amortissements	Chap 040	103 950.77	103 950.77
Virement de la section de fonctionnement	Chap 21	28 456.38	00.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>234 554.15</b>	<b>110 443.77</b>

- 1) Solde d'exécution de la section d'investissement 2018 est de 42 444 34€.
- 2) Compte tenu du résultat antérieur, de 96 147.10€ le résultat global de clôture de l'exercice 2018 est de 138 591.44€.

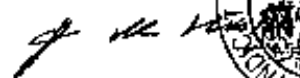
Monsieur Henri CARELLI, 1<sup>er</sup> Vice-président, est désigné pour inviter les membres du Comité à reconnaître la sincérité et approuver le Compte Administratif 2018, Monsieur le Président quitte la salle.

**LE COMITE SYNDICAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
(Monsieur le Président ne prenant pas part au vote),**

- **RECONNAIT**, à 20 voix **POUR** la sincérité des comptes au titre de l'exercice 2018.
- **APPROUVE**, à 20 voix **POUR** le compte administratif 2018 tel que présenté.

Ainsi fait et délibéré à Seynod, le 19 mars 2019.

Le Président,

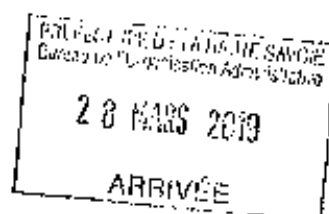


Antoine de MENTHON



*Devenu exécutoire compte tenu  
de la réception en Préfecture le.....  
et de la publication du .....*  
Le Président,

Antoine de MENTHON



## Budget 2019

Le budget primitif 2019, voté le 19 mars 2019, se présente de la façon suivante (TTC) :

### Dépenses et recettes de fonctionnement :

DÉPENSES	Chap/Art	BP 2019
Frais de fonctionnement généraux	Chap 011	65 700.00
Charges de personnel et assimilés	Chap 012	145 738.09
Indemnités et frais élus	Chap 65	15 700.00
Dotations aux amortissements	Chap 042	99 353.68
Virement à la section d'investissement	Chap 023	00
Dépenses imprévues	Chap 022	00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>326 491.77 €</b>

RECETTES	Chap/Art	BP 2019
Participations groupements et collectivités	Art 74751	204 426.00
Autres produits de gestion courante	Chap 75	2 000.00
Produits exceptionnels (art. 773 annulation mandats)	Art 77	500.00
Subventions transférées au résultat	Art 777	23 435.75
Excédent de fonctionnement N-1 reporté	Chap 002	96 130.02
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>326 491.77 €</b>

\* \* \*

### Dépenses et recettes d'investissement :

DEPENSES	Chap/Art	BP 2019
Déficit d'investissement N-1 reporté	-	00
Reprise de subventions	Chap 040	23 433.75
Immobilisations incorporelles - Frais d'études urbanisme	Chap 20	204 511.37
Matériel de bureau, informatique et mobilier	Chap 21 / Art 2183 et 2187	14 000.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>241 945.12 €</b>

RECETTES	Chap/Art	BP 2019
Solde d'exécution reporté (excédent)	Chap13 et 16 / Art 1	138 591.44
Dotations Fonds divers Réserves - Excédents de fonctionnement capitalisé	Chap 10 / Art 1068	00
Dotations Fonds divers Réserves - FCTVA	Chap10 / Art 10222	4 000.00
Opérations d'ordre entre sections - Amortissements	Chap 040	99 353.68
Virement de la section de fonctionnement	Chap 21	00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>241 945.12 €</b>

# ANNEXES

## Annexe 1 : Tableau récapitulatif des réunions du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 octobre 2019

RÉUNION		DATE
		18 décembre 2018
		26 février 2019
		19 mars 2019
<b>Comité Syndical</b>		28 mai 2019
		9 juillet 2019
		24 septembre 2019
		29 octobre 2019
<b>Bureau</b>		3 décembre 2018
		12 juin 2019
		24 septembre 2019
		26 novembre 2018
		28 janvier 2019
		25 février 2019
		11 mars 2019
<b>Commission Documents d'Urbanisme</b>		14 mai 2019
		17 juin 2019
		26 juin 2019
		9 septembre 2019
		15 octobre 2019
		12 septembre 2019
<b>Mission de mise en œuvre et de suivi du SCoT</b>	<b>Commission Transports - Déplacements</b>	17 octobre 2019
	<b>Commission Economie - Commerce</b>	16 octobre 2019
	<b>Commission Agriculture - Environnement - Paysages</b>	9 octobre 2019
	<b>Commission Population - Logement - Equipement - Services</b>	11 octobre 2019

### *Nota bene*

N'apparaissent pas dans ce tableau les réunions auxquelles le syndicat mixte a participé alors qu'elles étaient initiées par d'autres structures.

Il s'agit par exemple :

- \* des nombreuses réunions concernant l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme (réunions des Personnes Publiques Associées notamment) ;
- \* des réunions de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) ;
- \* des réunions relatives à la réflexion sur l'élargissement du périmètre du SCoT ;
- \* de réunions ou ateliers organisés par le Parc Naturel Régional (PNR) des Bauges (ateliers sur la révision de la Charte 2022-2037 ; évaluation patrimoniale du massif du territoire du Parc dans un contexte de changements climatiques, etc.) ;
- \* des réunions techniques et ateliers relatifs à la démarche «Imagine le Grand Annecy»
- \* Etc.

## Annexe 2 : Liste des sigles et des acronymes

ALUR (Loi)	Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014
BP	Budget Primitif
CA	Compte Administratif
C2A	Communauté de l'Agglomération d'Annecy
CCFU	Communauté de Communes Fier et Usse
CCPA	Communauté de Communes du Pays d'Alby
CCPC	Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
CCPFa	Communauté de Communes du Pays de Faverges
CCPFi	Communauté de Communes du Pays de Fillière
CCRGLA	Communauté de Communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy
CCSLA	Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy (ex-CCPFa)
CCT	Communauté de Communes de la Tournette
CDAC	Commission Départementale d'Aménagement Commercial
DAC	Document d'Aménagement Commercial
DUL	Document d'urbanisme local (abréviation de langage)
ENE (Loi)	Loi Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 (dite Grenelle 2)
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FCTVA	Fonds de Compensation TVA
FEDER	Fonds Européen de Développement Economique et Régional
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PLU(i)	Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)
PLH	Programme Local de l'Habitat
POS	Plan d'Occupation des Sols
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
ZACOM	Zone d'Aménagement Commercial

---

Photographies : syndicat mixte du SCoT du bassin annécien  
Tous droits réservés, reproduction interdite

*Quatrième de couverture : Les Marquisats, Annecy*



**Syndicat mixte du  
SCoT du bassin annecien**

\*\*\*

Octobre 2019

**Contact**

18 Chemin des Cloches  
Anney-le-Vieux  
74940 ANNECY

Tel : 04.50.27.80.77 / Fax : 04.50.23.54.96

[www.scot-bassin-annecien.fr](http://www.scot-bassin-annecien.fr)  
[accueil@scot-bassin-annecien.fr](mailto:accueil@scot-bassin-annecien.fr)